

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3

Au 30 juin 2023

Sommaire

1. INDICATEURS CLES (EU KM1)	3
2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)	5
2.1 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique	6
2.2 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)	12
2.3 Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 (Modèle 10)	14

1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

INDICATEURS CLÉS PHASÉS AU NIVEAU DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE EST (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composantes et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ils incluent également le résultat conservé pour les comptes annuels.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4 225 633		4 297 801		4 084 795
2	Fonds propres de catégorie 1	4 225 633		4 297 801		4 084 795
3	Fonds propres totaux	4 267 427		4 337 907		4 126 808
Montants d'exposition pondérés						
4	Montant total d'exposition au risque	14 246 674		13 784 864		13 483 837
Ratios de solvabilité (en % des RWA)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	29,66%		31,18%		30,29%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	29,66%		31,18%		30,29%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	29,95%		31,47%		30,61%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%		0,00%		0,00%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-		-		0,00%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	-		-		0,00%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%		8,00%		8,00%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%		2,50%		2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%		0,00%		0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,49%		0,02%		0,02%

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%		0,00%		0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%		0,00%		0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%		0,00%		0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,99%		2,52%		2,52%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10,99%		10,52%		10,52%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	21,95%		23,47%		22,61%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	35 079 806		34 521 271		33 961 316
14	Ratio de levier (%)	12,05%		12,45%		12,03%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%		0,00%		0,00%
14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-		-		0,00%
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%		3,00%		3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%		0,00%		0,00%
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%		3,00%		3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	3 501 531		4 288 521		4 330 183
16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 895 611		3 026 755		2 917 353
16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	335 452		315 496		311 590
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	2 560 159		2 711 260		2 605 763
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	135,56%		158,29%		166,18%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	10 408 115		32 291 566		30 706 010
19	Financement stable requis total	30 357 825		29 918 991		26 925 813
20	Ratio NSFR (%)	106,35%		107,93%		114,04%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

Au 30 juin 2023, les ratios de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

Les informations relatives aux sujets Pilier 3 ESG qualitatif de la Caisse Régionale Centre est ont été décrites au sein de son document Pilier 3 de fin 2022 en partie 9. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG).

Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : https://ca-centrest.com/wp-content/uploads/2023/07/CRA_AUTRE-FR-17806-CRGAutre-2022-12-31_PilierIII.pdf

Au 30 juin 2023, il n'y a pas de nouveaux éléments notables par rapport à ces informations.

2.1 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

2.1.1 Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle (Modèle 1)

Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)				Ventilation par tranche d'échéance				
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée		
1	Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	8 441 612	97 764	900 595	289 074	261 860	64 252	151 210	3 037 671	2 170 264	2 739 430	494 246	8,82
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 449 250	-	111 562	37 002	53 724	12 811	27 629	577 142	526 280	340 410	5 417	6,89
3	B - Industries extractives	1 174	-	-	212	113	-	112	353	817	-	4	4,86
4	B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	B.07 - Extraction de minerais métalliques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	B.08 - Autres industries extractives	1 174	-	-	212	113	-	112	353	817	-	4	4,86
8	B.09 - Services de soutien aux industries extractives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	C - Industrie manufacturière	676 559	-	58 143	56 106	32 596	2 862	27 203	384 576	240 495	44 165	7 322	5,07
10	C.10 - Industries alimentaires	187 121	-	9 488	9 047	6 281	524	5 326	95 951	78 236	11 295	1 639	5,13
11	C.11 - Fabrication de boissons	74 402	-	16 360	282	2 150	1 460	124	22 593	27 190	24 026	592	8,22
12	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	C.13 - Fabrication de textiles	19 752	-	407	147	197	5	83	12 812	5 876	-	1 065	5,20
14	C.14 - Industrie de l'habillement	3 064	-	115	1 337	392	26	357	2 492	490	46	36	4,62

15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	149	-	14	5	7	2	4	74	60	-	16	6,54
16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	34 080	-	678	1 428	1 234	20	1 141	21 801	10 420	1 333	526	4,24
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	7 226	-	-	-	14	-	-	1 242	5 951	-	34	5,73
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	6 167	-	917	329	287	58	219	4 150	1 397	197	422	5,91
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	C.20 - Industrie chimique	14 370	-	118	1 272	229	22	192	13 383	949	-	38	3,83
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	1 824	-	67	867	116	3	108	983	304	480	58	6,45
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	109 523	-	4 248	8 567	5 470	79	4 641	55 478	52 177	1 090	778	4,89
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	8 825	-	638	825	428	37	342	6 813	1 815	68	130	4,15
24	C.24 - Métallurgie	6 840	-	1 368	3 110	1 198	2	1 195	5 313	1 509	-	18	4,53
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	88 413	-	9 831	16 303	9 691	214	9 304	53 007	31 471	3 141	794	4,37
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	8 238	-	1 350	2 371	491	42	440	6 391	1 817	-	30	3,58
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	18 674	-	1 535	1 417	467	1	397	17 765	150	693	65	3,55
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	38 927	-	4 352	1 221	596	117	428	24 746	13 336	640	206	4,45
29	C.29 - Industrie automobile	6 881	-	2 179	3 053	1 205	69	1 133	5 745	645	401	89	3,71
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	2 668	-	192	191	94	1	88	2 641	-	-	26	3,20
31	C.31 - Fabrication de meubles	12 851	-	415	2 370	1 003	10	905	9 426	3 158	127	140	3,96
32	C.32 - Autres industries manufacturières	7 077	-	949	238	263	82	132	5 931	1 053	-	92	3,67
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	19 486	-	2 921	1 726	782	90	644	15 840	2 491	626	528	4,26
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	236 347	97 764	3 098	9 162	3 490	234	2 684	13 372	62 451	136 536	23 987	12,92
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	198 063	97 764	3 080	4 404	2 940	233	2 340	4 872	61 021	108 207	23 963	13,45
36	D35.11 - Production d'électricité	197 461	97 764	3 080	4 404	2 939	233	2 340	4 743	61 000	107 756	23 962	13,44
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	33 554	-	19	4 758	542	1	344	5 551	1 430	26 550	24	10,23
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	4 730	-	-	-	7	-	-	2 949	-	1 780	-	10,05
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	26 539	-	1 431	696	705	142	413	9 382	8 813	4 874	3 470	9,88

40	F - Services de bâtiments et travaux publics	449 327	-	46 301	45 174	28 322	3 016	22 551	346 732	58 886	19 729	23 980	4,87
41	F.41 - Construction de bâtiments	185 107	-	13 763	16 895	9 782	828	7 912	143 221	15 710	12 891	13 285	5,04
42	F.42 - Génie civil	21 758	-	1 214	28	237	36	20	16 228	2 750	2 120	661	4,85
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	242 462	-	31 324	28 251	18 302	2 152	14 619	187 284	40 426	4 718	10 034	4,74
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 218 622	-	177 026	67 755	59 975	12 256	36 470	696 694	337 278	157 287	27 364	5,56
45	H - Transports et entreposage	270 537	-	22 109	4 056	3 555	972	2 176	176 441	71 974	16 181	5 941	4,97
46	H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	179 779	-	5 011	3 795	2 454	185	2 010	143 815	32 602	19	3 343	4,04
47	H.50 - Transports par eau	1 537	-	-	-	5	-	-	429	1 098	-	10	4,96
48	H.51 - Transports aériens	8 236	-	35	6	15	6	2	8 223	-	-	13	1,63
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	80 615	-	16 828	248	1 077	777	163	23 641	38 274	16 162	2 539	7,39
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	369	-	235	7	6	4	1	332	-	-	38	5,84
51	I - Hébergement et restauration	229 676	-	209 761	15 588	17 636	10 673	6 879	110 585	72 281	44 430	2 381	6,62
52	L - Activités immobilières	3 883 582	-	271 164	53 322	61 744	21 287	25 093	722 394	790 989	1 975 818	394 381	11,80
53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	10 990 138	3 233	260 686	173 915	58 650	13 431	40 197	6 499 048	477 480	352 220	3 661 390	11,45
54	K - Activités financières et d'assurance	9 624 958	-	22 108	2 876	5 022	1 850	1 840	5 720 498	140 961	177 226	3 586 273	12,14
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	1 365 181	3 233	238 578	171 039	53 628	11 581	38 357	778 550	336 519	174 994	75 117	6,63
56	TOTAL	19 431 750	100 997	1 161 281	462 989	320 510	77 682	191 408	9 536 719	2 647 745	3 091 650	4 155 636	10,31

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Selon les dispositions de l'article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013 les établissements publient leurs expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818. Les établissements déclarent la valeur comptable brute des expositions sur ces contreparties exclues. Il s'agit des entreprises qui répondent aux critères ci-dessous :

- Tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- Tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh ;

- Sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Pour ce reporting, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a recours aux données du fournisseur Moody's, afin de collecter la liste des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris ».

Par ailleurs, les établissements affectent les expositions sur les entreprises non financières, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans les portefeuilles comptables du portefeuille bancaire, à l'exclusion des actifs financiers détenus à des fins de négociation ou des actifs détenus en vue de la vente, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a retenu la tranche la plus élevé à savoir 20 ans

2.1.2 Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés (Modèle 2)

Les établissements doivent publier la valeur comptable brute des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels et par des sûretés immobilières saisies, et fournir des informations sur le niveau d'efficacité énergétique des sûretés. En complément et afin de tenir compte de la particularité du modèle bancaire français, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a intégré dans ce modèle, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du modèle et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m²/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre

France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) pour l'immobilier résidentiel et tertiaire.

Modèle 2 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts

	Secteur de la contrepartie	Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)															
		Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétiques (label du certificat de performance énergétique des sûretés)							Sans label du certificat de performance énergétiques des sûretés		
		0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	
1	Total UE	19 451 012	2 938 684	6 110 652	5 827 793	2 394 830	768 639	605 380	57 269	159 606	637 314	1 042 337	657 286	257 275	137 747	16 502 179	95,12%
2	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 954 694	304 179	310 948	221 813	126 206	67 777	131 144	190	191	890	4 423	1 301	388	51	1 947 261	59,30%
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17 496 318	2 634 505	5 799 704	5 605 981	2 268 624	700 862	474 236	57 079	159 415	636 424	1 037 914	655 985	256 887	137 696	14 554 918	99,92%
4	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	18 645 979	2 938 684	6 110 652	5 827 793	2 394 830	768 639	605 380								16 502 179	95,12%
6	Total non-UE	3 075	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 075	-
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	223	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	223	-
8	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 852	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 852	-
9	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	-	-	-	-	-	-	-								3 075	-

2.1.3 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone (Modèle 4)

Les établissements indiquent dans ce modèle les expositions agrégées sur un maximum de 20 contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est s'est appuyé, conformément aux instructions du modèle, sur une liste publique. C'est la liste du Climate Accountability Institute qui a été retenue.

Par ailleurs, le modèle portant uniquement sur les expositions au bilan, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est publie de façon volontaire la part des expositions au hors bilan sur ces contreparties les plus émissives en carbone, pour des raisons de transparence sur les financements déjà accordés. **Ainsi pour l'arrêté du 30 juin 2023, la part de ces expositions hors bilan s'élèvent à 0 millier d'euro.**

Modèle 4 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique :

	Valeur comptable brute (agrégée en milliers d'euros)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) (*)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	-	-	-	-

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

2.2 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)

Ce modèle couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, qu'ils soient chroniques ou aigus. Pour l'exercice du 30 juin 2023, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a estimé la part de ses expositions soumises à des aléas climatiques aigus à 6,19 % et celle soumises à des aléas climatiques chroniques à 2,72%.

Conformément aux exigences du modèle, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces évènements, à partir de projections à horizon 2050.

La mesure de ces sensibilités présente à aujourd'hui des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité aux risques physiques des actifs (par exemple, localisation suffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation des chaînes d'approvisionnement pour en déterminer la perturbation). En conséquence, si l'approche retenue a permis de réaliser des mesures de certains aléas au niveau de chaque actif, elle repose sur l'utilisation de proxys à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques, et ne permet pas de distinguer les activités économiques affectées tant par des aléas chroniques que aigus (par conservatisme, le champ dédié à cette mesure a été complété en prenant la somme des deux mesures).

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

Modèle 5 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique - Périmètre total

Zone géographique : périmètre total	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique													
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée						Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		
												Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 207 581	96 286	79 693	33 534	607	6,07	101 437	108 682	210 119	14 416	4 807	7 029	1 406	3 815
2	B - Industries extractives	1 059	15	52	-	-	5,04	31	37	68	-	14	7	-	7
3	C - Industrie manufacturière	649 568	24 925	16 600	2 040	478	4,88	19 951	24 091	44 042	3 582	3 549	1 999	180	1 661
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	225 030	818	3 971	8 078	1 535	13,01	6 526	7 876	14 402	90	541	184	9	145
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	22 807	595	514	129	222	9,50	661	798	1 460	23	45	35	-	26
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	428 755	37 062	5 781	730	2 518	4,54	21 867	24 225	46 092	4 676	4 791	2 963	281	2 397
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 178 123	71 150	32 747	20 626	2 797	5,76	59 378	67 942	127 320	15 544	6 981	6 109	1 197	3 740
8	H - Transports et entreposage	265 090	11 290	4 543	753	380	4,79	7 688	9 278	16 966	1 412	260	227	62	139
9	L - Activités immobilières	1 555 080	57 042	29 933	53 233	27 031	10,92	79 339	87 900	167 239	10 148	1 208	2 100	533	602
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17 499 170	46 146	144 754	663 808	481 498	16,76	124 343	1 212 370	1 218 084	92 325	11 558	5 734	2 665	2 579
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 954 917	3 261	39 909	48 151	2 577	10,97	13 700	80 198	81 214	11 822	900	1 600	852	484
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	11 071 929	690 532	46 444	28 009	390 271	11,45	546 751	608 506	1 155 256	48 562	13 657	6 507	2 509	3 635

2.3 Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 (Modèle 10)

Ce modèle couvre les autres mesures d'atténuation du changement climatique et inclut les expositions des établissements qui ne sont pas alignées sur la taxonomie au sens du règlement (UE) 2020/852, mais qui soutiennent néanmoins les contreparties dans le processus de transition et d'adaptation pour les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

Le Groupe Crédit Agricole dispose d'un cadre de référence interne (« Framework ») qui encadre la définition des actifs « durables » et répond ainsi, aux choix stratégiques du Groupe Crédit Agricole en lien avec le Projet Sociétal. Il s'agit des actifs qui répondent à la norme de construction française en vigueur (Règlement Thermique 2012 des bâtiments) ou qui correspondent aux produits réglementés Éco-prêt à taux zéro et Prêt Economie d'Énergie sur les secteurs de l'immobilier et de la rénovation. Par ailleurs, pour ce premier exercice du 30/06/2023, le Groupe Crédit Agricole, inclut également les actifs qui pourraient répondre aux exigences des critères techniques de la Taxonomie, mais pour lesquels la vérification des critères n'a pas pu être réalisée dans son intégralité, il s'agit par exemple des prêts finançant les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien...). Le Groupe Crédit Agricole publie également les Green Bonds détenus à l'actif et identifiés selon le référentiel publié par Euronext et Bloomberg.

Modèle 10 - Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852

	Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque de physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
1	Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	-	-	-	-
2		Entreprises non financières	-	-	-	-
3		Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-
4		Autres contreparties	25 458	Y	-	-
5	Prêts (par ex. vertes, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	-	-	-	-
6		Entreprises non financières	146 645	Y	-	-
7		Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	815	Y	-	-
8		Ménages	2 985 676	Y	-	-
9		Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 777 976	Y	-	-
10		Dont prêts à la rénovation de bâtiments	47 884	Y	-	-
11		Autres contreparties	-	-	-	-

François-Xavier TESSON, Directeur Finances et Recouvrement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole
Centre est

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du Règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, système et contrôles internes.

Fait à Champagne-au-mont d'or, le 18 Septembre 2023

Le Directeur Finances et Recouvrement



François-Xavier TESSON